

OBJET	Rapport d'activités 2016
--------------	---------------------------------

Le Président présente le rapport d'activités 2016 de Cœur de Sologne.

Ce document devra être porté à la connaissance de tous les conseils municipaux des communes membres, à cette occasion les délégués communautaires exposeront aux élus municipaux les actions de la communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport retraçant l'exercice 2016.

OBJET	Décision modificative du budget principal 2017
--------------	---

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications, ci-dessous, à apporter aux prévisions budgétaires 2017 :

Décision modificative 2017
Budget Principal

I) Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
822/2315/301	Travaux de voirie	-323 000 €			
822/2317/301	Travaux de voirie sur biens mis à disposition	294 000 €			
020/2183	Matériel de bureau et informatique	5 000 €			
020/2184	Mobilier	10 000 €			
422/2317/302	video surveillance piscine	3 000 €			
422/2158/302	analyses piscine	11 000 €			
		0 €			0 €

II) Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
6064	fournitures administratives	1 000 €	74124	Dotation d'intercommunalité	17 000 €
60631	fournitures entretien	-10 000 €			
60632	fournitures de petit équipement	10 000 €	74835	Compensation TH	26 000 €
6132	loyer MSAP	2 400 €	74833	Compensation CET	-5 000 €
614	charges locatives	2 000 €			
6228	Divers intermédiaires et honoraires	5 000 €			
6238	Publicités, publications, divers	4 000 €			
739223	FPIC	11 000 €	7472	Subvention Région PACT	44 000 €
65541	contributions organismes de regroupement	25 000 €			
65548	Autres contributions	-25 000 €			
657364	Subvention budget annexe	56 600 €			
6574	Subventions	44 000 €			
657358	Autres organismes de regroupement	2 000 €			
6531	indemnités élus	-10 000 €			
6533	Cotisations retraites	10 000 €			
o22	dépenses imprévues	-46 000 €			
		82 000 €			82 000 €

OBJET	Décision modificative du budget annexe des zones d'activités 2017
--------------	--

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications, ci-dessous, à apporter aux prévisions budgétaires 2017 :

Décision modificative 2017
Budget Annexe des Zones d'activités

I) Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
2031	Frais d'études	-30 000 €	021	Virement du fonctionnement	49 000 €
20422	Subvention projets économiques	30 000 €	024	Vente de terrain	11 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	-38 000 €	1322	Subvention Région	-123 000 €
2184	Mobilier de bureau	-10 000 €			
2313	Travaux de bâtiment	-15 000 €			
		-63 000 €			-63 000 €

II) Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	imputation	libellé	Montant
023	Virement à l'investissement	49 000 €	74751	GFP de rattachement	56 600 €
60631	fournitures d'entretien	-9 000 €	7472	Participation Régionale	7 000 €
60632	fournitures petit équipement	13 000 €	752	Revenu des immeubles	4 400 €
6226	honoraires (études)	14 000 €			
6283	frais de nettoyage des locaux	1 000 €			
		68 000 €			68 000 €

OBJET	Développement économique : convention avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un partenariat économique
--------------	---

Le Président présente au conseil communautaire la convention préparée avec la Région pour la mise en œuvre d'un partenariat économique suite aux évolutions de compétences induites par la loi NOTRe.

Le conseil communautaire en approuve à l'unanimité les termes et autorise le Président à la signer.

OBJET	Développement économique : dossiers en cours : attribution des aides : Danube International
--------------	--

Dans le cadre de la convention avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un partenariat économique, l'annexe 1 prévoit la possibilité d'accorder aux investisseurs sur notre territoire des aides à l'immobilier.

La société Danube International prévoit une extension de 270 m² et 455 000 euros d'investissement pour internaliser le travail du métal jusqu'alors sous-traité.

L'aide de Cœur de Sologne, étudiée en commission développement économique et validée en bureau, est proposée à 18 500 euros.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 18 500 euros à la société Danube International.

OBJET	Développement économique : dossiers en cours : attribution des aides : Festival des Pains
--------------	--

Dans le cadre de la convention avec la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un partenariat économique, l'annexe 1 prévoit la possibilité d'accorder aux investisseurs sur notre territoire des aides à l'immobilier.

La SAS Festival des Pains va construire 400 m² pour augmenter la capacité d'accueil de son centre de formation, améliorer la qualité des prestations proposées et intensifier sa recherche et développement. L'investissement global est fixé à 1 500 000 euros.

L'aide de Cœur de Sologne, étudiée en commission développement économique et validée en bureau, est proposée à 25 000 euros correspondant au plafond.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 25 000 euros à la SAS Festival des Pains.

OBJET	Compétence GEMAPI : modification des statuts
--------------	---

La loi impose une nouvelle compétence aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018 : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Afin d'intégrer cette compétence dans les statuts, il convient d'en délibérer.

Le Président propose au conseil communautaire d'ajouter dans les compétences obligatoires le texte suivant :

« V - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement comprenant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,*
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,*
- La défense contre les inondations et contre la mer,*
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »*

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adapter ses statuts à la loi en y intégrant la compétence GEMAPI.

OBJET	Délégués GIP RECIA
--------------	---------------------------

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE (titulaire) et Monsieur Pascal BIOULAC (suppléant) comme représentants de Cœur de Sologne à l'assemblée générale du GIP RECIA.

OBJET	Règlement réseau lecture publique
--------------	--

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement intérieur des bibliothèques du réseau, élaboré en travail collectif avec tous les membres du réseau.